

# Informations à l'intention des participants aux réunions tenues au Siège de la FAO

Division des services aux organes directeurs (CSG)

## I. Introduction

### Inscription

Les participants peuvent s'inscrire en ligne sur le Portail des Membres de la FAO, dont l'accès est protégé par un mot de passe, à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/members-gateway/fr/>. Les instructions relatives à l'inscription en ligne figurent sur ce même site web. Le lien permettant d'accéder à la plateforme de la réunion en ligne sera envoyé directement à l'adresse électronique que les membres des délégations ont indiqué lors de leur inscription.

## II. Services de réunion

### Durée des séances

Compte tenu de la situation liée à la pandémie de covid-19 et du fait qu'il a été décidé que la quarante-deuxième session de la Conférence se tiendrait en ligne en raison de cette situation, la durée des séances a été allongée, afin que les participants à la Conférence puissent examiner tous les points de l'ordre du jour dans le temps imparti.

À la quarante-deuxième session de la Conférence, les réunions du matin se tiendront de 8 h 30 à 13 heures (sauf la séance d'ouverture qui commencera à 9 h 30) et celles de l'après-midi de 14 h 30 à 19 h 30 ou plus tard, si nécessaire. Le Journal de la Conférence donne des informations actualisées sur le calendrier des séances.

Il est essentiel que les réunions commencent à l'heure et que le programme des travaux soit respecté, en particulier au vu des contraintes de temps dues à la tenue à distance de la session. Les délégués sont invités à se connecter à la plateforme de la réunion en ligne en temps opportun, de préférence 30 minutes avant le début de la réunion.

### Langues utilisées pendant les réunions

Les langues de l'Organisation sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, langues dans lesquelles l'interprétation simultanée est assurée lors des sessions de la Conférence. L'interprétation dans toutes les langues de la FAO est assurée sur la plateforme de vidéoconférence Zoom.

## Débat général de la Conférence

Les chefs de délégation et les observateurs qui souhaitent intervenir dans le cadre du débat général tenu au titre du point 9 de l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session de la Conférence (*Examen de la situation de l'alimentation et de l'agriculture*) peuvent, avant la Conférence, i) solliciter un temps de parole en séance plénière ou ii) communiquer une déclaration numérique sous forme de texte seul ou au format vidéo.

### *i) Déclarations orales en séance plénière*

Les demandes de temps de parole dans le cadre du débat général en séance plénière se font sur le [Portail des Membres de la FAO](#), dont l'accès est protégé par un mot de passe. Les temps de parole sont attribués en fonction de l'ordre de réception des demandes.

Il est rappelé aux délégués que les interventions ne doivent en aucun cas dépasser 5 minutes pour les chefs de délégation et 4 minutes pour les observateurs. Pour faciliter le respect du temps imparti, un minuteur sera affiché sur la plateforme de réunion Zoom.

Afin de veiller à l'interprétation exacte des discours, les délégations sont priées de communiquer à l'avance le texte de leur déclaration sur un support électronique (de préférence au **format WORD**), à l'adresse [Conference-Statements@fao.org](mailto:Conference-Statements@fao.org), **une heure au moins avant la prise de parole**. Le nom du pays et celui de l'orateur doivent être indiqués en haut de la première page, dans l'une des langues suivantes: anglais, espagnol ou français.

### *ii) Déclarations numériques*

Les chefs de délégation et les observateurs qui souhaitent soumettre une déclaration numérique dans le cadre du débat général de la Conférence peuvent communiquer soit une déclaration sous forme de texte seul, soit une déclaration vidéo enregistrée au préalable. Toutes les déclarations numériques reçues seront mises à disposition dans toutes les langues officielles de la FAO sur une page du site web de la quarante-deuxième session de la Conférence qui leur sera consacrée.

Pour les **déclarations sous forme de texte seul**, il est rappelé aux délégués que la longueur maximale des déclarations des Membres s'exprimant à titre individuel est de 1 250 mots et que celles qui sont communiquées au nom de plusieurs Membres sont limitées à 2 000 mots. Les délégués doivent communiquer leur déclaration à l'adresse [Conference-Statements@fao.org](mailto:Conference-Statements@fao.org) trois semaines avant le début de la Conférence ou le 7 juin 2021 au plus tard.

Pour les **déclarations vidéo enregistrées au préalable**, il est rappelé aux délégués que les déclarations des Membres s'exprimant à titre individuel sont limitées à 3 minutes et celles des Membres s'exprimant au nom de plusieurs Membres à 5 minutes. Les délégués doivent communiquer ces déclarations vidéo à l'adresse [Conference-Statements@fao.org](mailto:Conference-Statements@fao.org) trois semaines avant le début de la Conférence ou le 7 juin 2021 au plus tard.

Les délégués sont invités à se reporter aux prescriptions techniques audiovisuelles qui figurent à l'*annexe I*.

## **Séances plénières lors de la Conférence**

À sa première séance plénière, la Conférence élit son président et ses trois vice-présidents et nomme les sept membres du Bureau et les neuf membres de la Commission de vérification des pouvoirs. À ces nominations fait suite la conférence McDougall. Au cours de la première séance plénière également, le Directeur général fait une déclaration à la Conférence sur les activités de l'Organisation puis le Président indépendant du Conseil fait à son tour une déclaration. La séance plénière est ensuite levée afin de permettre au Bureau de tenir sa première réunion.

À sa deuxième séance plénière, tenue dans l'après-midi, la Conférence, donnant suite au premier rapport du Bureau, sera invitée à adopter les procédures spéciales qui seront suivies, à titre exceptionnel, à la quarante-deuxième session de la Conférence, dans le cadre de la tenue en ligne de la session en raison de la pandémie de covid-19. La Conférence adoptera ensuite l'ordre du jour, constituera les commissions et examinera l'admission des observateurs et d'autres questions de procédure. Elle adoptera également le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Le cas échéant, un vote relatif à l'admission de nouveaux Membres sera ensuite organisé, suivi de la cérémonie d'admission.

Le débat général des chefs de délégation dans le cadre du point de l'ordre du jour consacré à *l'Examen de la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* se déroule lors des séances plénières qui se tiennent du lundi au mercredi.

Le vendredi matin est réservé au vote sur les ouvertures de crédits budgétaires (Programme de travail et budget 2022-2023) et à l'élection du Président indépendant et des membres du Conseil.

Les séances plénières suivantes sont consacrées à l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour et à l'adoption du rapport de la Conférence.

## **Réunions des commissions I et II pendant la Conférence**

Conformément à la décision prise par le Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, pour améliorer les méthodes de travail de la Conférence, les réunions de la Commission I et de la Commission II se tiendront de manière consécutive, dans la mesure du possible, et parallèlement aux séances plénières. Le programme des réunions de la Conférence figure dans le calendrier de la session. Chacune de ces commissions a son propre président, deux vice-présidents, son comité de rédaction et son secrétariat.

Les commissions commencent leurs travaux le lundi après-midi et adoptent leur rapport en commission le vendredi matin. Les rapports sont ensuite soumis pour adoption finale en séance plénière le vendredi après-midi.

## **Documents**

Les documents de la Conférence peuvent être téléchargés à l'adresse suivante:  
<http://www.fao.org/about/meetings/conference/c2021/list-of-documents/fr/>.

## **Journal de la Conférence**

Pendant la Conférence, le programme quotidien des réunions et des manifestations, ainsi que diverses annonces, sont présentés dans le Journal de la Conférence. On trouvera le Journal de la Conférence sur le site web de la quarante-deuxième session de la Conférence, dans toutes les langues de la FAO. On pourra également consulter le Journal sur l'application mobile de la quarante-deuxième session de la Conférence.

## **Procès-verbaux des réunions**

Des procès-verbaux sont établis pour toutes les délibérations en séance plénière qui se tiennent lors de la Conférence. Les interventions en arabe sont transcrites soit en anglais, soit en français, tandis que celles en chinois ou en russe sont transcrites en anglais.

Les procès-verbaux sont traduits en anglais, en espagnol et en français dans les 24 heures suivant la clôture de la séance et sont publiés sur le Portail des Membres de la FAO. Les délégués peuvent présenter des demandes de corrections en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante: [Verbatim-Team@fao.org](mailto:Verbatim-Team@fao.org).

Les versions définitives des procès-verbaux seront publiées dans le mois suivant la fin de la session.

## **Annexe 1: Prescriptions techniques audiovisuelles pour les déclarations enregistrées au préalable**

Les délégations qui souhaitent soumettre des vidéos enregistrées au préalable sont invitées à prendre en considération les indications suivantes:

### **INDICATIONS GÉNÉRALES**

- Les discours doivent être prononcés dans l'une des six langues de la FAO.
- Ne parlez pas trop vite et faites des pauses à la fin d'une phrase ou d'une idée.
- Parlez directement dans le microphone, qui doit être placé à une distance de 30 à 50 cm.
- Évitez de souffler dans le microphone ou de le toucher.
- Veillez à ce qu'il n'y ait pas d'images mobiles à proximité de l'orateur.
- Joignez le texte de votre déclaration à votre vidéo.
- Enregistrez votre vidéo au format MP4.

Si vous soumettez *une déclaration enregistrée dans une autre langue que celles de la FAO*:

- Fournissez un fichier vidéo avec un enregistrement audio de l'interprétation dans l'une des langues de la FAO, qui fera office de doublage. Le son de la voix de l'orateur original doit être complètement coupé.
- Fournissez la traduction écrite de la déclaration dans l'une des langues de la FAO.

Les déclarations qui ne sont accompagnées que de sous-titres et celles qui ne sont accompagnées que de la traduction écrite ne seront pas interprétées.

### **AUDIO**

Veillez utiliser un microphone ayant les caractéristiques suivantes<sup>1</sup>:

- Directionnel (cardioïde) ou micro-cravate.
- Reconnaissance vocale.
- Réduction de bruit et suppression d'écho.
- Reproduction correcte des fréquences audio comprises entre 125 Hz et 15 000 Hz.

L'enregistrement audio doit contenir des pauses naturelles et ne doit pas comporter de transitions abruptes. Le surround et la stéréo doivent être correctement équilibrés et ne pas être déphasés. La qualité audio doit être stable et sans fluctuations.

Veillez noter que la qualité sonore des microphones intégrés dans les ordinateurs ou les dispositifs portables, des écouteurs de téléphone portable et des casques Bluetooth n'est pas suffisante et qu'ils ne doivent pas être utilisés.

### **VIDÉO**

- Enregistrez dans une pièce calme, sans bruit (clics de la souris, bruit de fond, bruits de papier froissé, par exemple).
- Utilisez une caméra HD (720p ou plus).
- Placez la caméra à hauteur de tête et mettez-vous bien en face lors de l'enregistrement.
- Fermez les rideaux ou les volets pour éviter les contre-jours.
- Utilisez une lumière artificielle pour éclairer indirectement l'orateur (avec une seule source de lumière dirigée vers le haut) ou une lumière provenant de trois angles différents, si plusieurs sources de lumière sont disponibles.

---

<sup>1</sup> Vous trouverez ci-dessous une liste de microphones recommandés.

## Microphones et micros-casques recommandés

### Microphones de table (suggestions)

- MICROPHONE USB RODE STUDIO
- MICROPHONE USB RODE NT-USB
- MICROPHONE USB BLUE YETI
- MICROPHONE USB FIFINE GOOSENECK

### Micros-cravates (suggestions)

- FIFINE K053 (DIRECTIVITÉ: CARDIOÏDE; FRÉQUENCE: 50HZ-16KHZ; CONNEXION: USB)
- MICROPHONE POUR PC FIFINE K031 (DIRECTIVITÉ: CARDIOÏDE; FRÉQUENCE: 50HZ-16KHZ; CONNEXION: USB)
- MICRO-CRAVATE USB MOVO M1 (DIRECTIVITÉ: OMNIDIRECTIONNEL; FRÉQUENCE: 35HZ-18KHZ; CONNEXION: USB)

### Micros-casques (suggestions)

Fabricant	Série	Modèle	Oreillettes	Fréquence du microphone	Fréquence du casque
Cyber Acoustics	AC	6012	OUI	100 - 16 000 Hz	20 - 29 000 Hz
HAMA	AH	100	OUI	30 - 16 000 Hz	20 - 18 000 Hz
HAMA	Black	Desire	OUI	30 - 15 000 Hz	20 - 20 000 Hz
HAMA	Urage Soundz	113737	OUI	20 - 20 000 Hz	20 - 20 000 Hz
Logitech	G	332	OUI	100 - 20 000 Hz	20 - 20 000 Hz
Logitech	Zone	Wired	OUI	20 - 16 000 Hz	20 - 16 000 Hz
Sennheiser	GSP	350	OUI	10 - 24 000 Hz	15 - 26 000 Hz